



Fiche de Renseignements:

Licence 2021 – 2022

PHOTO

Nom:

Prénom:

Date de naissance: / /

lieu :

Nationalité :

Profession ou situation scolaire :

Coordonnées:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Téléphone:

- Fixe:

- Portable:

Email (EN MAJUSCULE):

En cas d'Urgence:

Personne à prévenir:

Téléphone:

Antécédents Médicaux:

Hospitalisation: OUI NON Si oui motif:

Traitement (Médicaments): OUI NON Lequel :

Allergie :

Licence à acheter sur : <https://www.krav-maga.net/connexion/> club : 56100 FLK Krav Maga

Niveau de pratique :

Pratiques sportives :

Pièces à fournir :

Fiche d'inscription

Photocopie de la licence pris en ligne

Certificat médical

2 photos (1 si déjà licencié)

1 timbres

Règlement intérieur signé

Autorisation parentale signée pour les mineurs

Cotisation	:	110€
Cot. Enfant	:	80€
Cot. FLK	:	20€
Passeport (nouv):		9€
Famille	:	- 20€

TOTAL : €
Possible en 3 x

DROIT L'IMAGE :

j'autorise l'utilisation d'éventuelles photos/vidéos uniquement pour un usage promotionnel de l'association : **OUI / NON**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION

KRAV-MAGA du FLK

La section s'engage à respecter les statuts, le règlement, la philosophie de son fondateur, Imi Lichtenfeld, ainsi le code moral de la Fédération Européenne de Krav Maga (FEKM).

Article I - LE CODE MORAL DE LA F.E.K.M.

Un code moral régit la F.E.K.M. Toute personne morale ou physique affiliée à la F.E.K.M. s'engage à respecter ce dernier. Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter nos statuts, notre règlement intérieur, les instructeurs et dirigeants, nos partenaires ainsi que la charte de conduite suivante.

Je ferai preuve : d'honnêteté, de non agressivité, d'humilité

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav-Maga que pendant les cours ou dans le cadre exclusif de la légitime défense (article 122-5 122-6 122-7 du code pénal).

Je contribuerai à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Tout adhérent par son engagement au code moral ci-dessus rédigé, s'oblige à respecter ses partenaires et maîtriser les gestes du Krav-Maga dans une attitude pacifique et respectueuse.

Article II - COMPOSITION DE LA SECTION

La section Krav-Maga du FLK est composée des membres d'honneur et des membres adhérents ;

Article III - COTISATION

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le bureau en fin de saison.

Pour l'année 2021-2022 le montant de la cotisation est fixé à 130 euros. Le règlement de cette dernière est établi par chèque à l'ordre de la section FLK Krav-Maga (possibilité de régler en 3 chèques remis le jour de l'inscription), auquel s'ajoute le prix du passeport éventuellement. La licence doit être prise sur le site internet de la FEKM.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article IV - ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

La section Krav-Maga du FLK peut, à tout moment, accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission consistant à fournir à un membre du bureau :

- la cotisation annuelle ;
- la fiche d'inscription (fiche de renseignement + assurance complémentaire FLK)
- photocopie de la licence en ligne
- un certificat médical de non contre indication à la pratique du Krav-Maga ;
- 2 photos pour les nouveaux ou 1 pour les déjà licencié
- 1 timbre
- une autorisation parentale pour les enfants mineurs.
- l'autorisation du droit à l'image.

La section Krav-Maga du FLK peut interrompre les inscriptions si le nombre d'adhérent est trop élevé par rapport à sa capacité.

Article V - EXCLUSION

Toute personne ne respectant pas ce règlement ainsi que celui du FLK pourra se voir sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive après décision du bureau sans aucun remboursement.

Article VI - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de la section Krav-Maga du FLK est établi par le bureau.

Il peut être modifié par une réunion de celui-ci à tout moment.

Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association par courriel.

Article VII - PENDANT L'ACTIVITÉ

Les adhérents seront ponctuels et suivront l'intégralité du cours (sauf accord de l'encadrant). Ils seront assidus pendant l'activité, à l'écoute de l'encadrant et auront un comportement en adéquation avec la charte précisée ci-avant.

La tenue exigée à chaque cours est composée **d'un pantalon de sport noir, un T-shirt blanc comportant le logo officiel de la FEKM-RD, des chaussures dédiées à l'utilisation exclusive en salle seront demandées lors de la pratique en salle.**

L'équipement obligatoire se compose de : gants de boxe 12 OZ / protège tibias / protège dents / coquille / protection de poitrine pour les femmes (facultatifs)

Sauf autorisation de l'encadrant, les spectateurs ne sont pas autorisés.

Les parents (ou les personnes désignées par ces derniers) se présenteront quelques minutes avant la fin des cours enfants afin de récupérer ces derniers.

Article VIII - DANS LES LOCAUX

Les adhérents respecteront les locaux. Il est interdit d'y manger et d'y fumer. Toute dégradation doit être immédiatement signalée à un encadrant. Les salles doivent être laissées propres en les quittant.

Article IX - LA VIE COLLECTIVE

Les adhérents respecteront le matériel et les personnes en toutes circonstances.

Les vols, bagarres, consommations illégales et trafics en tout genre sont interdits et seront sanctionnés au niveau de la section et par un dépôt de plainte si nécessaire.

Toute initiative est bienvenue mais devra obtenir l'accord d'un encadrant

Les adhérents sont vivement invités à participer à la vie de la section et de l'association dans le but de partager notre passion dans un cadre motivant et agréable.

Nom :

Prénom :

A

, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



FEKM-secteur France
Affiliée à la FEKM
www.krav-maga.net/fr

Autorisation parentale Pour la pratique d'un élève mineur

Je soussigné :	
Adresse	
Code postal - Ville	
N° de téléphone	
AUTORISE	
Mon fils	
Ma fille	
A PRATIQUER LE KRAV-MAGA	
Pour la saison sportive	2021/2022
Au sein du Club	FLK

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature